

Du côté de **GUERMANTES**

Septembre / Octobre 2026



SOMMAIRE - Dans ce n°52 ...

- 2 Informations municipales • édito du Maire**
- 3 Évènements • forum des associations**
- 4 5 Vie locale • scolarisation obligatoire : recensement en mairie**
- 6 Interco • 4^{ème} concours de nouvelle de Marne et Gondoire**
- 7 Retour en images • 8^{ème} édition du "rendez-vous de la mi-août"**
- 8 Informations diverses • délibérations du Conseil Municipal**

INFOS UTILES

MAIRIE

42 avenue des Deux Châteaux
77600 - GUERMANTES
☎ 01.60.07.59.12
✉ accueil@guermantes.fr
🌐 www.guermantes.fr
Facebook : [mairiedeguermantes](https://www.facebook.com/mairiedeguermantes)
X : @Guermantes77600
Instagram : [mairiedeguermantes](https://www.instagram.com/mairiedeguermantes)
Threads : @mairiedeguermantes

HORAIRE DE LA MAIRIE

Ouverture au public :

- Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30
- Mardi de 8h30 à 11h30
- Mercredi et samedi de 9h à 11h

Accueil téléphonique :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Mercredi et samedi de 8h30 à 11h30

SIETREM

ZAE La Courtillière
3 rue du Grand Pommeraye
77400 - SAINT THIBAUT DES VIGNES
☎ 01.60.07.09.19
✉ info@sietrem.fr
🌐 www.sietrem.fr

POLICE - Composez le 17
POMPIERS - Composez le 18
SAMU - Composez le 15

A VOS APPAREILS PHOTOS !

Tous les deux mois, une photo est choisie par le service communication pour illustrer la couverture du bulletin municipal. Merci de transmettre vos clichés à :
✉ accueil@guermantes.fr

Journal municipal réalisé et imprimé en mairie en 500 exemplaires.
Directrice de la publication : Mme VIARD
Maquette : M. TORDEUX

La rédaction se réserve le droit de modifier les textes reçus et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.



Prochaine séance
du Conseil Municipal
jeudi 10 septembre à 20h30

Ordre du jour disponible sur
🌐 www.guermantes.fr

Edito du Maire



Chères Guermantaises, Chers Guermantais,

Après la pause estivale, voici venu le moment de la rentrée. Une rentrée synonyme de retrouvailles, de nouveaux projets et, pour beaucoup d'entre nous, d'un retour à un quotidien bien rythmé. Les enfants reprennent le chemin de l'école, les associations leurs activités et notre village reprend peu à peu son animation. C'est le moment de nous retrouver autour de nombreux rendez-vous et de partager de beaux moments ensemble.

Nous vous attendons d'abord nombreux au Forum des associations. Ce rendez-vous est une belle occasion de rencontrer nos associations, découvrir leurs activités et de rencontrer celles et ceux qui les font vivre avec passion. Peut-être y trouverez-vous l'activité qui vous accompagnera toute l'année !

Nous aurons également le plaisir de nous retrouver pour la Fête du Village. C'est dans ces instants de partage entre voisins, en famille ou entre amis que se crée cette convivialité qui fait l'âme de notre village à laquelle nous sommes tous attachés.

A l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, notre église ouvrira exceptionnellement ses portes. Nous vous invitons à venir découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre village à travers deux rendez-vous passionnants : l'histoire de la construction de l'église et un voyage dans le temps à travers des photographies anciennes et contemporaines pour mesurer l'évolution de notre village, de ses rues et de ses habitants.

Parce que la réussite et l'épanouissement de nos élèves sont une priorité, nous poursuivons cette année le dispositif "Prof Express" qui leur permet de bénéficier d'une aide et d'un accompagnement dans leur scolarité. Vous êtes de plus en plus nombreux à adhérer à ce dispositif et nous en réjouissons car il répond à véritable besoin des familles.

Dans les prochains mois, nous continuerons à avancer ensemble et à rester attentifs à vos attentes et à vos besoins. Nous réunirons très prochainement les parents d'élèves de l'école du Val Guermantes et nous vous rencontrerons lors de nos prochaines réunions de quartier.

Je veux avoir une pensée particulière pour nos enfants et leurs familles en cette période de rentrée, mais aussi pour nos enseignants, nos agents municipaux, nos associations qui, par leur engagement, participent à la vie de notre village.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée pleine d'enthousiasme et de projets.

Annie VIARD,
Maire de Guermantes

JEUNES DIPLÔMÉS, SIGNALEZ-VOUS !

La municipalité et le CCAS ont le plaisir de mettre à l'honneur les jeunes de la commune ayant obtenu cette année le brevet des collèges, un CAP, un BEP, le baccalauréat général, technologique ou professionnel. Une cérémonie sera organisée afin de féliciter les lauréats et de leur remettre un prix en reconnaissance de leur réussite et de leur investissement tout au long de leur parcours scolaire.

Les jeunes diplômés (ou leurs familles) sont invités à s'inscrire en mairie avant la fin du mois de septembre, en présentant un justificatif de diplôme ainsi qu'un RIB.

La date de la cérémonie sera communiquée prochainement. La municipalité et le CCAS seront heureux de partager ce moment de convivialité et de célébrer ensemble la réussite de nos jeunes.

Vous pouvez compléter le formulaire d'inscription avec justificatifs via ce QR Code :



COLIS/REPAS DES AÎNÉS



Attention : l'inscription est obligatoire pour bénéficier du colis gourmand ou du repas au château de Guermantes. Chaque habitant éligible (plus de 65 ans) a reçu un courrier personnalisé du CCAS.

Merci de le retourner en mairie impérativement avant le 5 septembre.

FORUM DES ASSOCIATIONS DE GUERMANTES

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026
DE 10H À 17H

À L'ESPACE MARCEL PROUST

Venez découvrir les associations de Guermantes !

BIEN-ÊTRE | SPORTS | CULTURE MUSIQUE | SOLIDARITÉ SOCIAL | LOISIRS ENFANCE

INSCRIVEZ-VOUS AUX ACTIVITÉS POUR LA SAISON 2026-2027

Entrée libre

PLUS D'INFOS : 01.60.07.59.12

Fête du Village GUERMANTES

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

À PARTIR DE 15H
PLAINE DE JEUX

ANIMATIONS ET JEUX POUR TOUS (jeux en bois, chamboule tout...)

TOURNOIS DE FOOT ET DE BASKET

STANDS MAQUILLAGE + TRESSSES

GOÛTER OFFERT PAR LA MAIRIE

À PARTIR DE 19H
PLACE DU TEMPS PERDU

KALIZZ : MAGICIEN/MENTALISTE

LES FAISANS DU BLUES : CONCERT ROCK

RESTAURATION SUR PLACE AVEC FOOD TRUCK (TABLES/CHAISES À DISPOSITION POUR PIQUE NIQUE)

VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT PAR LA MAIRIE

EN CAS DE PLUIE, LES ANIMATIONS PRÉVUES SUR LA PLAINE DE JEUX DANS L'APRÈS-MIDI SERONT ANNULÉES. SOIRÉE MAINTENUE MAIS À L'EMP.

VENEZ NOMBREUX PARTAGER UN MOMENT FESTIF

Journées EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

À L'ÉGLISE DE GUERMANTES
SAINT-CHRISTOPHE ET SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

14h - 17h

AU PROGRAMME

15H00 : PRÉSENTATION DE L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE
"Guermantes jadis et d'aujourd'hui"

Venez découvrir ou redécouvrir notre patrimoine !

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

THÉÂTRE

Les hommes préfèrent mentir

Une comédie de Eric Assous

3 octobre 2026 à 20h30

Espace Marcel Proust à Guermantes

LE PITCH
Simon, psychanalyste, doit annoncer à Olivia, son épouse, qu'il la quitte pour vivre avec Anna Catherine. Mais, ce soir-là, Olivia a invité Aurélie, son amie, et deux copains de Simon, Sam et Richard. Aurélie étant seule, elle a imaginé qu'elle pourrait, au cours de ce dîner, trouver « chaussure à son pied » ! Malheureusement, rien ne va se passer comme prévu...

ENTRÉE : 10€

OCTOBRE ROSE
un stand d'information sera présent pour recevoir vos dons. Merci d'avance pour votre générosité

RÉSERVATION CONSEILLÉE AU 01.60.07.59.12 OU VIA LE QR CODE

PAIEMENT EN CB OU ESPÈCES

Seine et Marne : rappel sur le brûlage des déchets verts

Avec les travaux de jardinage, les déchets verts s'accumulent : tontes, feuilles mortes, tailles de haies, branches. Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en Seine et Marne.

Cette interdiction est prévue par l'article 84 du Règlement sanitaire départemental de Seine et Marne, instauré par l'arrêté préfectoral n° 83 DASS HM 3 du 10 mai 1983. Le non-respect du règlement sanitaire départemental constitue une contravention de 3e classe, pouvant être sanctionnée d'une amende pouvant atteindre 450 €. Au-delà de l'aspect réglementaire, le brûlage des déchets verts génère des fumées polluantes, des nuisances pour le voisinage et peut favoriser la propagation d'un incendie.

Quelles solutions ?

- Déposez vos déchets verts en déchetterie
- Compostez les déchets adaptés
- Utilisez-les en paillage
- Broyez les branches pour les réutiliser au jardin

À retenir : les déchets verts se valorisent, ils ne se brûlent pas !



Scolarisation obligatoire : recensement en mairie

Le code de l'éducation prévoit, dans son article L131-6 que tous les ans, le Maire est chargé du contrôle de l'obligation scolaire sur le territoire de sa commune. Pour ce faire il est tenu de dresser la liste des enfants âgés de 3 ans à 16 ans résolus (la maternelle étant désormais obligatoire). Il s'assure ainsi qu'aucun enfant n'est privé de son droit à l'instruction et est bien inscrit dans un établissement scolaire ou suit une instruction à domicile avec une autorisation de l'Éducation Nationale.

Si vous êtes un parent Guermantais, et/ou responsables de l'autorité parentale d'un ou plusieurs enfants dans la tranche d'âge concernée, veuillez vous présenter en mairie avant fin octobre pour recenser votre ou vos enfants avec à l'appui le livret de famille ainsi qu'une attestation de scolarité de l'établissement fréquenté pour cette rentrée 2026. Sont concernés les enfants Guermantais entre 3 et 16 ans qui sont scolarisés à la maison ou inscrit en établissement privé ou public de secteur ou hors secteur et qui ne sont pas déjà inscrit en mairie en vue de la rentrée 2026 à l'école du Val Guermantes.

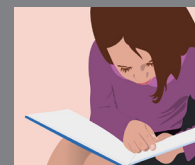
A noter que tout changement d'établissement doit faire l'objet d'une déclaration en mairie et ceci tous les ans.

ÉCOLE À LA MAISON : QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Votre enfant a entre 3 et 16 ans ? Il est alors soumis à l'obligation d'instruction. Il doit être inscrit dans un établissement scolaire (public ou privé). L'enfant peut aussi, sous conditions, recevoir cette instruction dans la famille pour l'un des motifs suivants :

- État de santé de l'enfant
- Situation de handicap de l'enfant
- Pratique d'activités sportives ou artistiques intensives de l'enfant
- Itinérance de la famille en France
- Éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- Existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

Vous devez demander une autorisation au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de Seine et Marne en complétant le CERFA n° 16212*03. Les motifs pour lesquels vous pouvez obtenir cette autorisation sont limités. L'autorisation est à déposer obligatoirement en mairie.



www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23429

Taille des haies : rappel des règles à Guermantes



Avec l'arrivée de la belle saison, les haies et végétaux reprennent rapidement leur croissance. Chaque propriétaire ou locataire est responsable de l'entretien des végétaux situés sur sa propriété. Les végétaux doivent être élagués régulièrement afin de ne pas empiéter sur les propriétés voisines ni sur le domaine public, et **rester à l'aplomb des limites de propriété**. Ils ne doivent notamment pas gêner le passage des piétons, la circulation ou l'accès aux équipements publics.

Pensez aux trottoirs et à la visibilité : une haie qui déborde sur le trottoir peut réduire l'espace disponible pour les piétons et masquer certains équipements : panneaux, candélabres, signalisation. Chacun est donc invité à vérifier régulièrement ses plantations et à effectuer les tailles nécessaires. Une haie plantée chez soi ne doit pas empiéter sur l'espace public ou chez le voisin.

Des fissures suite à la sécheresse : signalez-vous !

Les épisodes de sécheresse peuvent provoquer des mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des sols argileux, entraînant notamment l'apparition de fissures sur les habitations.

Afin de recenser les éventuels dommages constatés à Guermantes, la Municipalité invite les habitants concernés à signaler leur situation en mairie et à transmettre les éléments permettant de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols. Les habitants concernés sont invités à fournir :

- des photographies des fissures et des dommages constatés ;
- l'adresse précise du bien concerné ;
- une description des désordres observés ;
- les dates d'apparition et d'évolution des dommages ;
- tout document ou élément utile permettant d'étayer le dossier

Important : cette démarche auprès de la mairie ne remplace pas la déclaration du sinistre auprès de votre compagnie d'assurance. Les dommages doivent être signalés rapidement à votre assureur.



Pour les phénomènes de sécheresse et de réhydratation des sols, la demande de reconnaissance porte sur une année civile complète, du 1^{er} janvier au 31 décembre. La demande ne peut donc pas être effectuée pour l'année en cours. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relève ensuite d'une décision de l'État, publiée par arrêté interministériel au Journal officiel.

SORTIE AU LOUVRE POUR LES ENFANTS GUERMANTAIS



Le CCAS de Guermantes propose aux jeunes Guermantais une sortie culturelle exceptionnelle au musée du Louvre le mercredi 14 octobre 2026 à 11h. Cette sortie, destinée aux enfants scolarisés du CP au CM2, sera l'occasion de découvrir les trésors du plus célèbre musée parisien dans un cadre ludique et adapté aux plus jeunes. Accompagnés d'un conférencier, les enfants partiront à la rencontre des œuvres emblématiques du Louvre et pourront développer leur curiosité, leur regard et leur goût pour l'art.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 septembre 2026 et se font via le QR Code figurant sur l'affiche ou directement auprès du CCAS de Guermantes au ☎01.60.07.59.12

Une belle occasion pour les jeunes Guermantais de vivre une journée placée sous le signe de la découverte, de la culture et de l'émerveillement !



4^{ème} concours de nouvelles de Marne et Gondoire



Auteurs et autrices en herbe, écrivains amateurs, férus de littérature... Tous à vos claviers pour la quatrième édition du concours de nouvelles organisé par le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire. Lancez-vous dans l'aventure et dans l'écriture, jeune ou moins jeune, élève du primaire, collégien et lycéen ou bien encore adulte.

Cette année, deux contraintes s'imposent à votre écriture. Il vous faudra écrire une nouvelle sur la thématique « Première(s) fois / Dernière(s) fois » et utiliser au moins une phrase imposée par le règlement : "Ce n'est/n'était/ne sera pas la première fois que...", "Ce ne sont/n'étaient/ne seront pas les premières fois que...", "Je me souviens/me souvenais de la

première fois... », « Je me souviens/me souvenais de ces premières fois... », "Je me souviens/me souvenais de la dernière fois... », « Je me souviens/me souvenais de ces dernières fois... ». Cette phrase doit figurer dans votre nouvelle, à vous de décider à quel endroit de votre texte.

Pour vous accompagner dans votre écriture, l'écrivaine Karine REYSSET vous propose un cycle de 4 ateliers d'écriture, accessibles à partir de 16 ans, les samedis 3 et 10 octobre, 14 novembre et 5 décembre, de 10h30 à 12h30, à la bibliothèque de Rentilly (1 rue de l'Étang - 77600 Bussy Saint Martin). Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre du concours de nouvelles ; nous espérons donc que vous serez nombreux à nous faire parvenir vos textes afin de concourir. Les participants s'engagent à suivre au moins deux ateliers.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 14 septembre 2026. La date limite des dépôts des textes est arrêtée au lundi 14 décembre 2026 (cachet de la poste faisant foi pour les nouvelles envoyées par courrier).



Règlement du concours disponible sur www.bibliothèques.marneetgondoire.fr

Fête de la transition écologique

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire vous donne rendez-vous le samedi 12 septembre de 14h à 18h, pour une nouvelle édition de la fête de la transition écologique !

À la rencontre des acteurs du territoire (producteurs, associations, institutions...), découvrez des activités festives et éco-responsables autour des thématiques suivantes : Air et énergie - Mieux consommer - Mobilité - Compost et jardin - Eau et biodiversité - Alimentation et Fou d'Local - Jeux et découverte



www.marneetgondoire.fr



SORTIR EN MARNE ET GONDOIRE - SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 2026

Le premier *Sortir en Marne et Gondoire* de cette saison 2026-2027 est arrivé, avec sa toute nouvelle couverture !

Retrouvez tout l'agenda des médiathèques, des sites du conservatoire intercommunal et du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, avec notamment la nouvelle exposition Beaux Arbres.



www.marneetgondoire.fr

8^{ème} édition du "rendez-vous de la mi-août"

Etant donné le succès des éditions précédentes nous avons bénéficié d'une surface agrandie (merci aux riverains pour leur compréhension) nous permettant, ainsi, de mieux gérer les flux mais n'empêchant pas certaines incivilités pour aller chercher son pain ou sa recharge au mépris de la signalétique mise en place et des conditions de sécurité dont le président de l'association était responsable.

A la mise en place nous avons cru que la journée serait ratée à cause du passage orageux de 8h. Ce ne fut pas le cas et dans la matinée et de participants nous ont rejoints. 6 clubs inscrits avec une soixantaine de véhicules et des individuels ont occupé les lieux soit au minimum 150 engins et 250 personnes. De la Méhari à la Mustang, du camion de pompiers à la dépanneuse américaine sans compter la diversité des motos, des véhicules de tout type ont envahi les lieux, leurs propriétaires profitant de la verdure environnante pour installer barnums et tables de pique-nique sous un soleil enfin sympathique.

Dans le cadre de l'organisation, une balade de 48 km était au programme du matin et des baptêmes "en anciennes" l'après-midi, ce sans compter les stands marchands et les nombreux badauds, connaisseurs ou pas, venus en prendre plein les yeux, réveiller leur nostalgie ou s'interroger (ou interroger) sur les engins exposés.

Un grand merci à Madame la Maire et ses conseillers pour leur confiance, à Antoine et aux bénévoles de l'association pour la mise en place et le démontage. Au prochain 15 août.

Jean Paul VIGNAUD, organisateur délégué de *A la Recherche des Autos Perdues*



Délibérations du Conseil Municipal

Vous trouverez, ci-dessous, les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 11 juin 2026 :

- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- Approbation du montant de la taxe syndicale et de la participation des communes 2026 du Sivom Conches-Guermantes
- Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service de police municipale de Bussy Saint Georges
- Modification du taux de la taxe d'aménagement
- Institution d'un taux majoré de la taxe d'aménagement par secteur
- Révision du tarif des droits de stationnement pour les commerces ambulants
- Création d'un poste de Technicien
- Désignation d'un correspondant défense
- Adhésion au service commun "logement hébergement" de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Convention d'adhésion au dispositif conseil en énergie partagé avec le SDESM
- Résiliation de la commune du CNAS

Équipement obligatoire en trottinettes

Dans un contexte où la sécurité routière demeure une priorité, les services de l'État ont engagé une réflexion sur les mesures à mettre en œuvre afin de mieux protéger les utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), particulièrement exposés en cas d'accident.

Face à l'augmentation du nombre d'accidents parmi les usagers d'EDPM tels que les trottinettes électriques, les gyropodes, les monoroues et les hoverboards, la Préfecture de Seine et Marne, a pris un arrêté relatif à leur usage et à leur réglementation.

Cet arrêté rend obligatoire de jour comme de nuit, en et hors agglomération :

- le port du casque de protection conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle coiffé et attaché.
- le port d'un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation (équipement auto réfléchissant) pendant toute la durée de circulation.

Le non-respect de ces obligations, applicables à partir sera sanctionné par une contravention de deuxième classe, correspondant à une amende de 35 € (article R.610-5 du code pénal).

Ces dernières années, l'usage des trottinettes électriques s'est fortement développé en milieu urbain, s'imposant comme un mode de déplacement quotidien pour de nombreux usagers. Cependant, cet essor s'est accompagné d'une hausse préoccupante du nombre d'accidents impliquant ces EDPM, qu'il s'agisse de chutes, de collisions avec d'autres usagers de la route ou d'accidents nocturnes liés à un défaut de visibilité.



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

COLLECTE SUR RDV
RÉSERVER AU 01.60.43.51.96
OU SUR WWW.SIETREM.FR

COLLECTE DU VERRE



Rejoignez-nous sur WhatsApp

N'oubliez pas de vous inscrire à la chaîne WhatsApp officielle de la mairie de Guermantes.



LETTRE D'INFORMATION

N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter de Guermantes sur www.guermantes.fr



UNE NOUVELLE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



À partir du 25 septembre 2026, une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques IZIVIA sera mise en service sur l'allée du Clos Charon. Cette nouvelle installation viendra remplacer l'ancienne borne afin de proposer aux utilisateurs un équipement modernisé et adapté aux besoins actuels. Cette opération s'inscrit dans le déploiement du réseau de bornes de recharge porté par Marne et Gondoire en partenariat avec IZIVIA. Cette nouvelle borne contribue à accompagner le développement de la mobilité électrique et à renforcer les services proposés aux habitants et aux visiteurs de Guermantes.

ETAT CIVIL

Décès :

- Claude BELLENGER le 23 août